



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2025 - 061

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**CULTURE**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE POUR LES MATERIELS DE PROJECTION NUMERIQUE AVEC CINE DIGITAL**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le contrat d'entretien et de maintenance pour les matériels de projection numérique de la société Ciné Digital ;
- Considérant la nécessité d'entretenir le matériel de projection installés dans la salle du Cinéma-Théâtre le Cyclope ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer contrat d'entretien et de maintenance pour les matériels de projection numérique avec la Société Ciné Digital, aux conditions suivantes :
  - ✓ Lieu : Cinéma-Théâtre le Cyclope,
  - ✓ Durée du contrat : 1 an reconductible tacitement à compter du 17/02/2024 ;
  - ✓ Montant : 158,86 € HT par mois, révisable annuellement sur la base de l'indice Syntec selon la formule  $P1=P0*(S1/S0)$  ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant ou renouvellement à ce contrat selon les besoin du Cinéma-Théâtre le Cyclope.



A Tonnerre, le 11 mars 2025

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre